

Durée

7 heures

Public

Négociateur, gestionnaire, assistant administratif, porteurs de cartes professionnelles T et G et titulaires d'attestation d'habilitation

Prérequis

Aucun

Format

Distanciel/Présentiel

Approche pédagogique

- Diffusion et partage de connaissances basés sur un support de formation
- Exposé et échanges interactifs avec les participants
- Retour d'expériences et échanges sur mises en applications concrètes

Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Émargement distanciel
- Questions orales ou écrites (QCM, Quiz...)
- Mises en situation
- Questionnaires d'évaluation de la formation (à froid et à chaud)

Tarif

470 € nets

La fin du bail

Les modalités d'une séparation sereine

Objectifs

- Être capable de gérer une résiliation de bail à l'initiative du locataire ou du bailleur
- Maîtriser les préavis de départ du locataire
- Maîtriser le congé du bailleur
- Savoir gérer un évènement particulier entraînant la résiliation du bail

Contenu de la formation

A. Le congé par le bailleur dans la loi du 06 juillet 1989

1. Le congé pour reprise pour habiter : conditions, do/don't
2. Le congé pour motif légitime et sérieux : conditions, do/don't
3. Le congé pour vente : conditions, do/don't

B. Le préavis du locataire dans le bail d'habitation

1. Les modalités de signification du préavis
2. Le délai de préavis
3. Les effets du préavis



C. Les événements entraînant la résiliation du bail

1. Le décès du locataire sans droit de continuation : que faire ?
2. La résiliation judiciaire : comment la gérer ?
3. La destruction de l'immeuble : les procédures à respecter

Tous nos modules en Gestion locative permettent **de savoir mener une analyse juridique du besoin pour construire sa pratique clientèle, de la réinterroger et de la conforter.** Nos modules permettent **de sécuriser les professionnels dans leur pratique opérationnelle** de sorte qu'ils répondent à leur obligation de conseil client.

Découvrez aussi :

- **Fiabiliser les mandats de location et gestion** : sécuriser sa pratique
- **Déterminer le loyer dans le bail d'habitation** : principes et bonnes pratiques
- **Rédiger un bail d'habitation** : maîtriser le formalisme pour une bonne relation client
- **L'état des lieux et ses conséquences** : faire face à toutes les situations
- **L'indexation et l'augmentation du loyer dans le bail d'habitation** : conseiller les parties
- **La clôture du compte locatif** : éviter les litiges



FORMATION

La fin du bail

Les modalités d'une séparation sereine

Inscriptions

Optez pour le campus ESPI qui vous est le plus accessible

BORDEAUX

bordeaux.executive@groupe-espi.fr

LILLE

lille.executive@groupe-espi.fr

LYON

lyon.executive@groupe-espi.fr

MARSEILLE

marseille.executive@groupe-espi.fr

MONTPELLIER

montpellier.executive@groupe-espi.fr

MONTRÉAL

montreal.executive@groupe-espi.fr

NANTES

nantes.executive@groupe-espi.fr

PARIS

paris.executive@groupe-espi.fr

ESPI – SIÈGE : 23, rue de Cronstadt 75015 Paris
www.groupe-espi.fr

ASSOCIATION GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES
Venant aux droits et obligations de la SARL ESPI-ENTREPRISES – Établissement d'Enseignement
Supérieur Privé et Technique reconnu par l'État
Justifiant, en qualité d'organisme de formation, de la déclaration d'activité n°11755667075
Ne vaut pas agrément de l'État
Code APE n°8559B – N° de SIRET 784 617 334 00072